

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 12 Présent : 8 Procuration : 3 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Carole Michaud</p> <p><u>Date de convocation</u> : 05 décembre 2025</p>
<p>Réf : 25/ 153 Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DU HAUT-CHABLAIS – 2026- 2030</p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean-Claude ; M. MUFFAT. Michel ; Mme QUOEX Valérie; Mme MCQUADE Alisha; Mme MICHAUD Carole ; Mme MICHAUD Sonia.; Mme SIBIL Christine.</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. ROSSET André ; M. BRAIZE Richard</p> <p><u>Procuration</u> : M DUCHEMIN Vincent : procuration à M DENNE Jean-Claude</p> <p>M. GAILLARD Guy : procuration à M. MUFFAT Michel</p> <p>Mme TAVERNIER Marie- Laure : <u>procuration</u> à Mme MICHAUD</p>

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La décision du bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) en date du 19 février 2021 de contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG),

La volonté de renouveler la CTG pour la période 2026-2030, sur la base d'un diagnostic partagé réalisé entre juin et octobre 2025 en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, afin d'établir les priorités et les moyens du futur programme d'actions, validé par la COPIL du 2 octobre 2025,

Considérant :

- Que la CTG est un partenariat entre la CAF, la Communauté de Communes du Haut-Chablais et les communes du territoire,
- Qu'elle permet de coordonner et renforcer les actions sociales et familiales, au service des habitants,
- Qu'elle couvre cinq domaines prioritaires :
 1. Petite enfance et accompagnement à la parentalité,
 2. Enfance
 3. Jeunesse,
 4. Accès aux droits, aux services et inclusion numérique,
 5. Animation de la vie sociale,

Que la nouvelle convention sera signée pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) du Haut-Chablais pour la période 2026-2030, ainsi que les objectifs et le plan d'actions définis dans la convention.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale du Haut-Chablais avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Carole MICHAUD

Certifié exécutoire
Par transmission au représentant de l'Etat le
Et publication le



Montriond le 10 Décembre 2025
Le Maire
Jean – Claude DENNE

